



Dossier de presse

**L'Anses présente
son programme de travail 2012**

7 février 2012

Sommaire :

1. **L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail présente son programme de travail pour l'année 2012**

2. **Programme de travail 2012 :**
 - 2.1 **Focus sur 3 thèmes phares pour 2012**
 - a) **Risques microbiologiques**
 - b) **Santé des abeilles**
 - c) **Nanomatériaux manufacturés**
 - 2.2 **Bilan 2011 et poursuite des grands chantiers initiés en 2011**

3. **La gouvernance de l'Anses**

4. **Les rendez-vous 2012 de l'Anses**

Maisons-Alfort, le 7 février 2012

Communiqué de presse

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail présente son programme de travail pour l'année 2012

Chaque année, l'Anses élabore, pour l'année suivante, son programme de travail dans le cadre d'un processus ouvert de consultation avec ses ministères de tutelle et les parties prenantes. Ce programme se décline, pour chacun des grands domaines de compétence de l'Agence, dans des orientations publiées sur son site internet. A l'occasion de la présentation de son programme de travail pour 2012, l'Anses fait le bilan des travaux menés en 2011 et met l'accent sur trois thèmes sur lesquels elle sera particulièrement mobilisée en 2012 :

1. Risques microbiologiques dans l'alimentation : l'émergence brutale en Allemagne et -dans une moindre mesure, en France au printemps 2011- d'une épidémie liée à la contamination de produits végétaux par la bactérie *E.coli* O104:H4 qui a touché plus de 3500 personnes, ou encore les épisodes de contamination de produits végétaux qui ont eu lieu récemment en Angleterre et aux Etats-Unis, appellent à renforcer la vigilance vis-à-vis des risques microbiologiques. L'Anses se mobilisera, en 2012, sur cette thématique autour de 3 axes forts : (i) la **mise en place du volet sanitaire de l'observatoire de l'alimentation** qui permettra de centraliser toutes les données disponibles sur les dangers microbiologiques et chimiques dans les aliments ; (ii) **l'information du consommateur** via la réalisation d'un guide reprenant l'ensemble des recommandations de l'Anses aux consommateurs en matière d'hygiène alimentaire ; et enfin, (iii) **des travaux de recherche** permettant d'améliorer les méthodes diagnostiques et la surveillance des pathogènes alimentaires majeurs et émergents.

2. La santé des abeilles : l'Anses mobilisera l'ensemble de ses compétences pour lutter contre les phénomènes de mortalité des abeilles. Il s'agit d'un problème préoccupant, désormais récurrent, présent à des degrés divers partout dans le monde et dont l'origine semble très complexe car multifactorielle. Grâce à son récent **mandat de laboratoire de référence de l'Union européenne** pour la santé des abeilles, l'Agence a pris une place centrale sur le sujet. Elle contribuera en 2012, dans le cadre de la plateforme partenariale d'épidémiosurveillance, à la mise en place d'un **dispositif de surveillance épidémiologique** des maladies des abeilles qui permettra d'objectiver leur état de santé. En parallèle, elle mettra en œuvre les nouvelles règles établies au niveau européen – auxquelles l'Agence a activement pris part – pour **l'évaluation des risques des produits phytosanitaires pour les abeilles**, et, plus généralement, pour l'environnement. Enfin,

l'Anses mettra en place d'ici septembre 2012 un groupe d'experts destiné à mieux comprendre les effets des **co-expositions des abeilles à des toxiques et des agents pathogènes**, en vue d'éventuelles recommandations, d'ici à 2014, pour leur prise en compte dans la réglementation.

3. Les nanomatériaux : parmi les risques émergents, les enjeux sanitaires liés au développement des nanomatériaux manufacturés occupent une place importante. L'Anses souhaite mettre en place, pour les nanomatériaux, le même type de dispositif que celui qu'elle a créé pour les radiofréquences en 2011. En 2012, l'Agence installera un **groupe de travail pérenne « Nanomatériaux et santé – alimentation, environnement, travail »** afin de suivre en temps réel l'actualité scientifique de cette thématique. En miroir de ce groupe de travail, l'Agence mettra en place un **comité de dialogue** destiné à ouvrir les débats scientifiques actuels aux parties prenantes, sur les grands enjeux de l'exposition, de la méthodologie de l'évaluation de risque ou de la connaissance des risques sanitaires.

Dans la continuité des priorités que s'était fixées l'Anses en 2011, l'année 2012 sera également marquée par la poursuite des grands chantiers engagés l'année dernière concernant notamment **l'antibiorésistance**, l'évaluation des risques pour les **travailleurs agricoles exposés aux pesticides**, les **contaminants de l'alimentation**, les **radiofréquences** ou encore les **perturbateurs endocriniens**.

L'Agence a par ailleurs mis en place en 2011 son **comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêt**, anticipant ainsi une des exigences de la nouvelle loi relative à la réforme du médicament.

2012 sera marquée par la finalisation d'un nouveau **contrat d'objectifs et de performance** avec l'Etat pour la période 2012-2015 et la poursuite de sa politique d'**ouverture aux acteurs de la société civile**.

Contact presse :

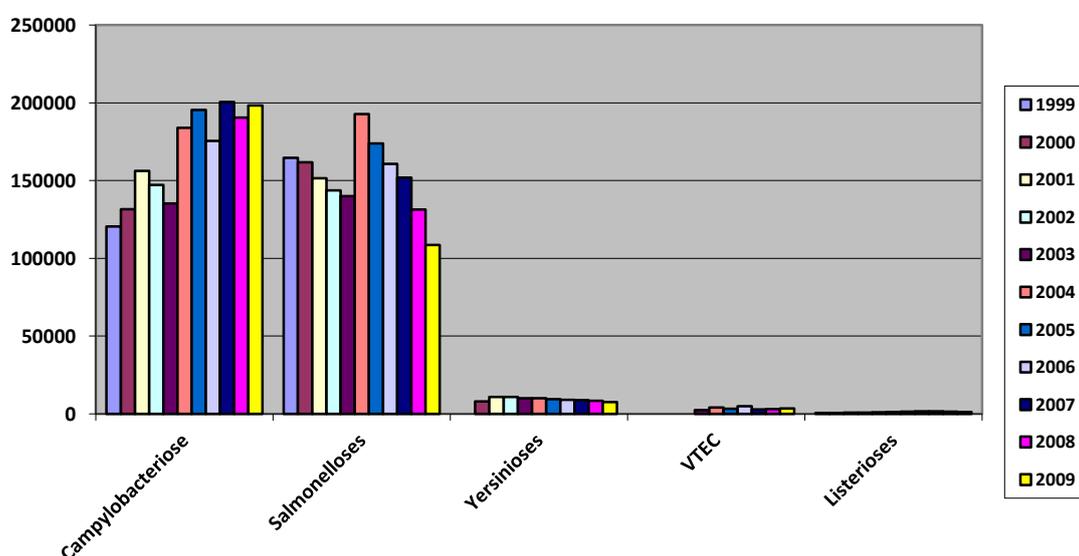
Elena Séité – 01 49 77 27 80 – elena.seite@anses.fr

1. Programme de travail 2012 : Focus sur 3 thèmes phares pour 2012

1.1 Risques microbiologiques

De multiples micro-organismes (bactéries, virus, parasites) sont susceptibles de contaminer les denrées alimentaires et d'engendrer diverses pathologies. Les mesures mises en œuvre par les autorités de santé et les professionnels ont conduit à une diminution majeure des principales pathologies liées à l'alimentation (Salmonelles, Listeria, ...) et les dangers microbiens sont globalement bien maîtrisés dans les aliments. Ainsi, le nombre de toxi-infections alimentaires (TIAC) liées à *Salmonella* a diminué de près de 50% entre 2004 (date de mise en place du règlement 2160/2003/CE) et 2009 en Europe. Pour autant, il convient de rester vigilant vis-à-vis des dangers microbiens.

Ainsi, le problème préoccupant des Campylobactérioses (première cause de toxi-infections en Europe associées à la consommation de produits alimentaires contaminés par *Campylobacter*), l'émergence brutale en Allemagne et en France en 2011 de l'épidémie associée à la contamination de produits végétaux par la bactérie *E.coli* O104 :H4 qui a touché plus de 3500 personnes, ou encore les épisodes de contamination de produits végétaux qui ont eu lieu récemment en Angleterre et aux Etats-Unis appellent à renforcer la vigilance vis-à-vis des risques microbiologiques, notamment émergents et à porter une attention accrue aux produits végétaux jusqu'ici peu impliqués dans des toxi-infections alimentaires collectives.



Dans ce contexte et dans la continuité de ses missions et travaux déjà engagés, l'Anses se mobilisera, en 2012, sur cette thématique autour de 3 axes forts :

1) Mise en place d'un volet sanitaire de l'observatoire de l'alimentation

Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, l'observatoire de l'alimentation sera constitué de 3 volets : nutritionnel, sanitaire et socio-économique. Côté sanitaire, il s'agit de mettre en place, avec l'ensemble des partenaires concernés (direction générale de l'alimentation, professionnels, Anses), un dispositif centralisant l'ensemble des données disponibles sur les dangers microbiologiques et chimiques dans les aliments. L'enjeu est de s'appuyer notamment sur les résultats des nombreux autocontrôles réalisés par les professionnels dans le cadre de la réglementation européenne dite « Paquet hygiène », en complément des résultats des plans de surveillance ministériels et des études de l'Anses. Cette centralisation permettra de fonder l'analyse de risque sur un nombre plus important de données objectives et de suivre dans la durée des indicateurs de la qualité sanitaire de l'alimentation.

Le ministère en charge de l'agriculture a confié à l'Anses, en septembre 2011, une étude de faisabilité de ce volet sécurité sanitaire. L'Agence est ainsi chargée de produire des recommandations détaillées pour la mise en place opérationnelle de ce volet, concernant notamment les modalités de validation des données fournies et de leurs conditions d'exploitation dans le cadre de cet observatoire.

L'Agence proposera un cadre juridique et opérationnel pour la collecte, la gestion et le traitement des données, elle recommandera des **aliments et agents microbiens et chimiques à surveiller en priorité**, elle soumettra des propositions d'**indicateurs** de qualité sanitaire de l'alimentation. Une attention particulière sera accordée à la communication et la compréhension de ces indicateurs. Les résultats de ces travaux sont attendus pour mi 2013.

2) Information du consommateur

La maîtrise des risques microbiologiques se joue à chaque étape de la chaîne alimentaire, y compris chez le consommateur.

Pour mettre à disposition des consommateurs une information claire, pratique et scientifiquement validée leur permettant de maîtriser les risques dans leur cuisine, l'Anses produira, au dernier trimestre 2012, un **guide reprenant l'ensemble de ses recommandations aux consommateurs** en matière de microbiologie. Dans la même optique, l'Agence a notamment souhaité faire des bonnes pratiques d'hygiène domestique l'un des thèmes du **jeu** qu'elle propose aux **8-12 ans** sur son stand au **salon international de l'Agriculture 2012**.

3) Diagnostic et recherche

En s'appuyant notamment sur son réseau de laboratoires, l'Anses se propose d'améliorer les méthodes diagnostiques et la surveillance des pathogènes alimentaires majeurs et émergents. Elle proposera également de nouveaux outils de modélisation des risques liés à certains de ces pathogènes.

- Amélioration des méthodes diagnostiques

Les travaux de recherche menés par les laboratoires de l'Anses en 2012 s'intéresseront à la fois à des pathogènes « traditionnels », tels que les *E. coli* producteurs de Shiga-toxines (STEC), pour lesquels il s'agit de **suivre l'évolution** pour **adapter** en conséquence **les méthodes diagnostiques** et de les étendre à de **nouvelles matrices alimentaires**, qu'à des **pathogènes émergents ou ré-émergents** tels que les principaux virus responsables de gastro-entérites non bactériennes et d'hépatites (norovirus, virus de l'hépatite A (VHA), virus de l'hépatite E (VHE)) pour lesquels il s'agit de **développer les outils qui permettront de mettre en place une surveillance de routine** dans les aliments à risques.

- Surveillance des pathogènes alimentaires

Les infections à *Campylobacter* constituent la première cause de toxi-infections alimentaires en Europe (près de 200 000 cas recensés en 2009 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, EFSA). Si la présence de ces bactéries en filière volailles est largement suivie et documentée tant au plan national qu'europpéen, ça n'est pas le cas dans d'autres filières. En 2012, un plan de surveillance va ainsi être mis en place par les autorités sanitaires françaises en filières porcs et bovins.

En tant que Laboratoire national de référence pour *Campylobacter*, le laboratoire Anses de Ploufragan/Plouzané sera chargé de la mise en œuvre des analyses qualitatives et quantitatives de ces prélèvements (500 pour chacune de ces deux filières).

Dans le même temps, le travail sur la maîtrise de la contamination par *Campylobacter* dans la filière avicole se poursuivra à travers le **programme de recherche européen** (CamChain) destiné à mieux **connaître l'écologie, les conditions de survie et de propagation de la bactérie** dans l'environnement, ainsi que les moyens de maîtrise du niveau de contamination du tube digestif des volailles.

Enfin, des analyses génétiques des *Campylobacter coli* d'origine porcine, d'origine aviaire et d'origine humaine seront conduites en collaboration avec le centre national de référence des *Campylobacter* (Université Bordeaux-Segalen) afin de **mieux évaluer le rôle respectif des différentes filières animales dans les infections humaines**.

- **Appréciation quantitative des risques microbiologiques**

Afin de mieux évaluer les impacts de la mise en place des normes et des mesures de maîtrise du risque, **l'Anses développera, en 2012, des outils de modélisation des risques** liés à la présence des **Campylobacters dans la filière volailles**, la maîtrise du risque lié à la présence d'**Escherichia coli entéro-hémorragique (STEC) dans les filières viande, lait et fromage au lait cru**.

1.2 Santé des abeilles

De par sa structure unique en Europe d'agence de sécurité sanitaire regroupant à la fois des structures d'expertise pour l'évaluation des risques, l'Agence nationale du médicament vétérinaire, et des laboratoires de recherche, de référence et d'expertise scientifique et technique, l'Anses est capable de se mobiliser rapidement pour répondre aux enjeux sanitaires émergents. L'approche globale des problèmes de santé et de bien-être des animaux qui consiste à étudier les interactions des agents pathogènes et des xénobiotiques avec l'animal, l'élevage et son environnement (écotoxicologie et écopathologie) permet d'insérer notre recherche dans son contexte sanitaire et économique, en prenant en compte la demande sociétale et les besoins d'évaluation des risques. En 2012, forte de la complémentarité de ses métiers, l'Anses s'investit particulièrement sur la **santé des abeilles**, insecte pollinisateur essentiel et aussi producteur de denrées.

1) Objectiver l'état de santé des abeilles

La nomination en 2011 d'un laboratoire de l'Anses au titre de laboratoire de référence de l'Union européenne pour la pathologie des abeilles (Laboratoire de Sophia Antipolis) est une étape essentielle dans la reconnaissance de l'effort de recherche et de référence conduit depuis de nombreuses années par l'Agence dans ce domaine sensible. Cette nouvelle mission et les moyens qu'elle apporte, par le renforcement des compétences en microbiologie et en épidémiologie, devraient permettre des avancées significatives dans les années à venir sur la compréhension de syndromes multifactoriels qui affectent les colonies d'abeilles.

Parallèlement, **le laboratoire va poursuivre**, dans le cadre de ses missions de Laboratoire National de Référence (LNR), **l'accompagnement de la mise en place d'un réseau de laboratoires agréés** en assurant formations, diffusion de méthodes et organisation d'un essai interlaboratoires.

Il poursuivra par ailleurs ses recherches visant à **mettre au point ou à valider des méthodes d'analyses** toujours plus performantes pour mieux identifier les contaminants biotiques et abiotiques de la ruche.

2) Mettre en œuvre le nouveau guide européen pour l'évaluation des risques des produits phytosanitaires pour l'environnement, et, en particulier, pour les abeilles

Forte de ses compétences reconnues à l'échelle internationale dans l'évaluation des produits phytosanitaires l'Anses s'est fortement investie dans la révision des règles applicables, dans le cadre de la réglementation européenne, à l'évaluation des risques des produits phytosanitaires pour l'environnement (faune, flore, milieux aquatiques), et, en particulier, pour les abeilles. Des amendements aux règlements européens¹ qui définissent les données nécessaires à l'évaluation sont en cours de discussion, en particulier pour introduire des exigences additionnelles pour les abeilles. Le document guide de l'OEPP² relatif à l'évaluation du risque pour les abeilles a été révisé fin 2010 et précise désormais la démarche à suivre pour les traitements de semence et les substances capables de migrer dans la plante.

¹ Règlement (UE) n° 544/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière de données applicables aux substances actives et Règlement (UE) n° 545/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière de données applicables aux produits phytopharmaceutiques

² Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes

3) Apporter un éclairage sur les effets des co-expositions

Dans l'objectif de renforcer encore cette approche multifactorielle de la pathologie des abeilles, l'Anses devra développer des systèmes expérimentaux adaptés à **l'étude des co-expositions des abeilles à des toxiques et des agents pathogènes**. La mise en place d'un groupe de travail du comité d'experts spécialisé santé animale sur cette thématique constituera une première phase indispensable de ce chantier afin de définir les modèles de demain en matière d'évaluation des risques liés aux pesticides.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des recommandations formulées par l'Afssa dans son rapport de 2008. Ils se concrétiseront en 2012 par la **mise en place d'un groupe de travail** d'expertise collective et multidisciplinaire réunissant des compétences sur les abeilles et l'apiculture, ainsi qu'en écotoxicologie, en infectiologie et en physiologie-immunologie des insectes. Ces travaux permettront d'apporter une contribution en matière de :

- Evaluation de nouvelles méthodes expérimentales permettant de déterminer l'effet d'agents pathogènes ou de substances, non seulement sur l'individu abeille, mais également (et surtout) sur des colonies placées dans leur environnement.
- Etude des effets de co-expositions (ponctuelles, prolongées, ou répétées) des colonies d'abeilles à des agents pathogènes et des substances chimiques à doses sub-létales : évaluation des méthodes expérimentales, analyse des mécanismes d'action possiblement impliqués.
- Détermination de valeurs toxiques prenant en compte les phénomènes de synergie entre facteurs infectieux et l'effet chronique des expositions. Evaluations des méthodes, des valeurs proposées.

Les conclusions du groupe de travail comporteront des **recommandations sur la standardisation des méthodes d'évaluation des effets des co-expositions** sur l'expression du pouvoir pathogène, mais aussi des recommandations de recherche visant à la **compréhension des interactions entre différents facteurs** impliqués dans les mortalités et à celle des **mécanismes biologiques** sous-jacents et, enfin, des recommandations pour la **détermination de valeurs toxiques**, prenant en compte la toxicité chronique et les phénomènes possibles de synergie entre facteurs.

Ces conclusions pourraient déboucher sur l'émission de recommandations en matière de pratiques apicoles et/ou agricoles, voire de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation des produits phytosanitaires qui pourraient être proposées aux niveaux européen et international.

1.3 Risques liés aux nanomatériaux manufacturés

Parmi les risques émergents, les enjeux sanitaires liés au développement des nanomatériaux manufacturés occupent une place importante. Depuis 2006, plusieurs rapports d'expertise ont été publiés par l'Agence sur les risques sanitaires liés aux expositions alimentaires, environnementales et en milieu de travail.

Parallèlement à ces activités d'expertise, l'Agence a très largement contribué aux actions de développement de nouvelles méthodologies d'évaluation des risques, en direction des professionnels, dans la définition de tests de sécurité ou à travers des actions de normalisation. Ces activités ont été conduites aussi bien sur la scène nationale qu'internationale (ISO, OCDE, Commission européenne).

Les travaux de l'Anses sur les nanomatériaux pour 2012 se déclineraient en trois grands axes:

- Expertises en évaluation des risques.
- Développements méthodologiques.
- Création d'espaces d'échanges avec les publics concernés.

1) Création d'un dispositif global pour prendre en compte les risques liés aux nanomatériaux

L'Anses souhaite mettre en place, pour les nanomatériaux, le même type de dispositif que celui qu'elle a créé pour les radiofréquences en 2011.

En 2012, l'Agence installera un groupe de travail pérenne « Nanomatériaux et santé – alimentation, environnement, travail », placé sous l'égide de son comité d'experts dédié aux agents physiques. Pour éviter toute redondance ou défaut de prise en compte de questions traitées par l'Agence s'agissant des nanomatériaux, les travaux du groupe seront menés en lien avec l'ensemble des comités d'experts spécialisés (CES) de l'Agence concernés.

Ce groupe de travail sera notamment chargé de :

- réaliser annuellement un état des connaissances relatives aux risques sanitaires et environnementaux éventuels associés aux nanomatériaux manufacturés pour l'ensemble de leurs usages ;
- mettre en évidence les signaux émergents de dangers et de risques associés aux nanomatériaux manufacturés pour l'ensemble de leurs usages ;
- contribuer à l'instruction des demandes d'expertises adressées à l'Agence. Pour 2012, il s'agit notamment d'examiner les conséquences sanitaires des usages des nanomatériaux pour la population générale ou l'environnement, ou encore de réaliser une expertise sur les expositions professionnelles aux nanomatériaux ;
- proposer annuellement des recommandations d'orientations de recherche notamment destinées à alimenter l'appel à projet de recherche santé-environnement-travail de l'Agence ;
- appuyer l'Agence dans le dialogue avec la société dans le domaine des risques liés aux nanomatériaux manufacturés.

En miroir de ce groupe de travail, l'Agence mettra en place un comité de dialogue destiné à ouvrir les débats scientifiques actuels aux parties prenantes, sur les grands enjeux de l'exposition, de la méthodologie de l'évaluation de risque ou de la connaissance des risques sanitaires. Ce comité participera également à la définition des orientations de recherche proposées par l'appel à projets de l'Agence.

2) Développements méthodologiques

Le rapport de l'Anses « Évaluation des risques liés aux nanomatériaux pour la population générale et pour l'environnement » (mars 2010) a clairement mis en lumière d'une part la forte incertitude scientifique concernant les risques potentiels associés aux produits finis contenant des nanomatériaux manufacturés et, d'autre part, le manque de traçabilité de la filière « nanomatériaux ». Ainsi, l'évaluation de l'exposition de la population à ces objets est extrêmement complexe. Il est donc important, dans ce contexte d'incertitude scientifique, de renforcer rapidement les connaissances disponibles.

L'Anses propose de **construire une méthode pragmatique d'évaluation des risques** de ces produits. La méthodologie mise en œuvre, fondée sur une **approche semi-quantitative** d'évaluation des risques, s'appuiera principalement sur l'utilisation des paramètres propres au nanomatériau contenu dans le produit étudié.

Parallèlement à ces travaux, l'Anses apportera un **appui technique** à ses ministères de tutelle **pour la mise en place de la déclaration obligatoire de l'identité et des usages des nanomatériaux**.

Ce projet de base de données sur les nanomatériaux s'inscrit à la fois dans le contexte réglementaire de la loi « Grenelle 2 » qui vise à organiser la traçabilité des informations liées à la production et à l'usage des nanomatériaux, mais aussi, de façon plus générale, dans la continuité des travaux d'expertise de l'Agence.

3) Acquisition de connaissances nouvelles sur les expositions

L'Anses assure enfin la coordination de projets de recherche européens. Le projet «Nanogenotox» est une action conjointe européenne lancée à l'initiative de la Direction générale de la santé et coordonnée par l'Anses. Ce programme, d'une durée de trois ans, vise principalement à fournir à la Commission européenne une méthode alternative, robuste et fiable de détection du potentiel génotoxique des nanomatériaux. Les travaux se concentrent sur 3 groupes de nanomatériaux (dioxyde de titane, silice et nanotubes de carbone) sélectionnés en fonction des usages possibles dans différents types de produits (cosmétiques, aliments, produits de consommation courante), de la voie d'exposition potentielle (orale, cutanée, inhalée) et de la production sur le territoire national. Les travaux conduits dans le cadre du projet « Nanogenotox » viennent renforcer d'autres initiatives internationales, notamment le programme de parrainage des nanomatériaux manufacturés de l'OCDE et les travaux de caractérisation du comité technique sur les nanotechnologies de l'Organisation internationale de normalisation (ISO TC229). La fin des travaux est prévue pour mars 2013.

2. Programme de travail 2012 : Bilan et poursuite des grands chantiers initiés en 2011

Dans la continuité des priorités que s'était fixées l'Anses en 2011, l'année 2012 sera marquée par la poursuite des grands chantiers engagés l'année dernière :

1) Lutte contre l'antibiorésistance en santé animale

En 2011, l'Anses avait annoncé la mise en place d'un groupe de travail destiné à évaluer les risques d'émergence d'antibiorésistance liés aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale. Ce groupe a été mis en place fin 2011 avec pour mandat de mieux comprendre les mécanismes de résistance et d'identifier les pratiques les plus à risque concernant l'émergence de ces résistances. L'objet de cette saisine est d'évaluer les risques d'émergence d'antibiorésistance liés aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale. La mise en commun des compétences de l'Agence nationale du médicament vétérinaire, avec des laboratoires de l'Anses devrait en particulier permettre d'élaborer des « protocoles de soins » pour certaines pathologies, visant à un usage adapté des antibiotiques pour en limiter la consommation au juste nécessaire.

Depuis, un grand nombre de plans et d'initiatives dans le domaine de la lutte contre l'antibiorésistance ont été annoncés tant au plan national (plan national lancé par le ministre de l'agriculture), qu'au niveau européen (résolution du Parlement européen et plan d'action annoncés par la Commission européenne), ou même international (interdiction de l'injection *in ovo* des C3G aux Etats Unis).

D'ici fin 2012, le groupe de travail de l'Anses apportera un **éclairage spécifique sur les modalités d'utilisation** en médecine vétérinaire des antibiotiques dits **d'importance critique** car constituant souvent les dernières solutions de traitement en cas d'impasse thérapeutique (céphalosporines de dernières générations, fluoroquinolones, ...). Durant l'année 2012 et le début de l'année 2013, les travaux de ce groupe se poursuivront sur la question de la **mise en place d'alternatives de traitement**. La fin des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2013.

Enfin, l'Anses poursuivra son action au plan communautaire en faveur de la mise en place d'une surveillance européenne de l'utilisation des antibiotiques pilotée par l'EMA (Agence Européenne du Médicament) et sa collaboration, au sein du groupe HMA (Heads of Medical Agencies), sur le thème de l'antibiorésistance.

2) Evaluation de l'impact des produits phytosanitaires sur les travailleurs agricoles

Dès sa création, l'Anses a souhaité s'autosaisir sur la question des impacts réels pour les travailleurs agricoles des expositions aux pesticides à travers deux problématiques : celle de **l'évaluation des risques pour les travailleurs *a posteriori***, en vue de proposer des actions ciblées et proportionnées de réduction ou suppression des expositions et, en parallèle, celle des **équipements de protection individuelle (EPI)**.

Concernant la première question, quatre grands objectifs sont définis :

- Caractériser les catégories de populations de travailleurs agricoles potentiellement exposées aux pesticides en lien avec les différents systèmes de production agricole influant sur les profils d'activités spécifiques et les expositions qui en résultent.
- Identifier et décrire les situations professionnelles à l'origine des expositions directes ou indirectes (résidus de traitement dans les zones traitées).
- Rassembler et analyser les connaissances disponibles en matière de niveaux d'exposition pour ces situations.
- Mettre en perspective les données d'exposition avec des données sanitaires.

Les travaux sur cette question ont été initiés en 2011 en commençant, notamment, par la **définition de la population de travailleurs à étudier**. Le groupe de travail correspondant a été constitué début 2012. Les travaux s'étendront sur une période de trois ans.

En parallèle, une auto-saisine sur l'efficacité des vêtements de protection portés par les applicateurs de produits phytosanitaires a également été lancée. L'étude se déroulera en 2 étapes :

- une description des équipements disponibles sur le marché sera réalisée à l'aide d'une enquête auprès des distributeurs d'équipements et ceux disponibles sur internet,
- une description des pratiques des agriculteurs et des équipements de protection effectivement portés par ces derniers sur le terrain.

Dans ce but une **convention a été passée avec l'IRSTEA** (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) pour la réalisation de cette étude. Sur cette base, **les performances des équipements seront ensuite caractérisées** pour les confronter à ce qui est attendu dans le cadre des hypothèses utilisées dans les évaluations de risque réalisées par l'Anses. Les résultats de cette étude sont prévus pour 2013.

L'objectif est d'être en capacité de proposer des améliorations dans les recommandations de l'Agence relatives à la protection des agriculteurs, objectif qui est également un axe fort du plan Ecophyto 2018. Ces différents travaux sont menés en partenariat étroit avec des structures comme la CCMSA, l'ANACT et autres organismes du R31³.

3) Evaluation des risques liés aux perturbateurs endocriniens

Dans la continuité des travaux menés depuis 2009 par l'Agence, l'évaluation des risques liés aux **substances perturbatrices endocriniennes** reste un sujet de mobilisation majeur pour l'Anses en 2012. Ce travail d'envergure vise une cinquantaine de substances identifiées comme préoccupantes, par un rapport de l'Inserm, au regard de leur toxicité sur la reproduction et/ou leur action de perturbateurs endocriniens. L'Agence a initié **l'identification des usages** des substances concernées, à partir de bases de données existantes et de la réalisation d'enquêtes de filières, permettant de disposer de l'éclairage du terrain. **L'évaluation de la toxicité des substances, la**

³ Le R31 est un réseau de 31 organismes scientifiques animé par l'Anses afin qu'elle coordonne leurs travaux à des fins d'évaluation des risques sanitaires dans son champ de compétence.

quantification des expositions et l'évaluation des risques ont débuté en commençant par les substances identifiées comme prioritaires.

En 2011, **les premiers résultats de ces travaux ont été rendus** avec les deux rapports relatifs aux **effets sanitaires et aux usages du bisphénol A**. Ce travail mettant en évidence des effets sanitaires, avérés chez l'animal et suspectés chez l'homme, même à de faibles niveaux d'exposition, il a conduit l'Anses à identifier comme objectif prioritaire la prévention des expositions des populations les plus sensibles (nourrissons, jeunes enfants, et femmes enceintes ou allaitantes). Elle a ainsi recommandé une réduction des expositions au bisphénol A, notamment par sa substitution dans les matériaux au contact des denrées alimentaires. Ces travaux ont été mis en **consultation auprès de la communauté scientifique** et un appel à contribution a été lancé afin de recueillir toute donnée scientifique concernant, notamment, les produits de substitution disponibles et les données relatives à leur innocuité et leur efficacité.

2012 verra la poursuite de ces travaux pour d'autres familles de substances (phtalates, parabènes, composés bromés, phénols, ...) ainsi que pour les substituts au bisphénol A sur lesquels un rapport d'évaluation des risques sera rendu au dernier trimestre 2012.

4) Travaux d'expertise sur les radiofréquences

Face au rythme soutenu des publications et des travaux de recherche réalisés dans ce domaine et suite au transfert des compétences de la Fondation « Santé et Radiofréquences » à l'Anses, l'Agence a mis en place en 2011 un dispositif permettant une prise en compte globale des questions soulevées par les radiofréquences.

Elle a ainsi créé un **groupe de travail permanent "Radiofréquences et santé"** composé d'une douzaine d'experts scientifiques indépendants chargé de suivre "en temps réel" les publications scientifiques pour actualiser, si nécessaire, l'expertise collective relative aux effets sanitaires des radiofréquences (2009), répondre aux besoins ponctuels d'appuis scientifiques et techniques et proposer notamment des recommandations d'orientations de recherche. En parallèle, l'Anses a créé un **programme de recherche "Radiofréquences et Santé"**, doté de 2M€ par an. Piloté par un conseil scientifique dédié, il lance un appel à projets de recherche annuel suivant le même calendrier que celui du programme "Environnement Santé Travail". Enfin, un **comité de dialogue "Radiofréquences et santé"**, réunissant l'ensemble des parties prenantes, a été mis en place afin d'éclairer l'Agence sur les attentes de la société dans ce domaine.

5) Contaminants de l'alimentation

En juin dernier, l'Anses a publié les résultats de la deuxième Etude de l'Alimentation Totale (EAT2), une campagne d'analyse, menée périodiquement, afin de suivre la présence d'une série de substances d'intérêt en terme de santé publique (métaux lourds, résidus de pesticides, mycotoxines...) dans les aliments transformés et les aliments tels que consommés (lavés,

épluchés, cuits). Ce type d'études, préconisées par l'OMS, permet de surveiller l'exposition réelle des populations à ces substances.

D'une ampleur jusqu'ici inégalée, la deuxième Etude de l'Alimentation Totale (EAT 2) a permis de **réaliser la plus large photographie jamais réalisée des apports nutritionnels et expositions alimentaires aux substances chimiques** de la population en France. D'une façon générale, elle confirme le bon niveau de maîtrise des risques sanitaires associés à la présence potentielle de contaminants chimiques dans les aliments en France. Cependant, l'étude pointe également, pour des groupes de populations particuliers, des zones de vigilance vis-à-vis de certaines substances.

Les résultats de ces travaux financés grâce au soutien des ministères en charge de l'alimentation, de la santé et de la consommation, et d'une contribution de l'observatoire des résidus de pesticides donneront suite à partir de 2012 à différentes exploitations telles que : le développement de nouvelles méthodes d'analyses pour mieux détecter certaines substances, l'exploitation des résultats de l'étude sur le plan régional ou, encore, la recherche d'autres contaminants (perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux) dans les échantillons alimentaires stockés dans le cadre de l'étude.

En parallèle, l'Anses a initié au second semestre 2011 une EAT infantile (alimentation des enfants de 0 à 3 ans).

Les aliments infantiles et non infantiles **représentatifs de plus de 80% de la diète des enfants de 0 à 3 ans ont été identifiés** et seront analysés dans le cadre de cette étude. Au total, environ 5400 produits vont ainsi être achetés et plus de 300 substances vont être recherchées, grâce à l'implication d'une dizaine de laboratoires. **L'échantillonnage alimentaire a débuté en juillet 2011** pour une durée de 1 an. Les résultats analytiques sont attendus pour début 2013.

L'Agence travaille également à l'élaboration d'une étude EAT européenne.

Enfin, 2012 verra la fin du projet Péricle's, dont l'objectif est de développer des méthodes permettant de déterminer les principaux cocktails de pesticides auxquels la population française est réellement exposée *via* son alimentation et d'appréhender les effets combinés potentiels des substances composant ces cocktails.

Suite à l'identification des principaux cocktails de pesticides auxquels la population est principalement exposée, grâce à la construction d'une méthode statistique, **sept principaux cocktails de substances ont été définis**. **L'étude de leur toxicité est en cours** de réalisation *via* des études toxicologiques *in vitro*, réalisées par les laboratoires de l'Anses (Fougères) et de l'INRA (Sophia-Antipolis et Toulouse), sur différents types de modèles d'origine humaine. L'objectif final étant d'essayer d'identifier la nature et si possible les mécanismes de l'effet cocktail. Les résultats de ces travaux seront disponibles au second semestre 2012.

3. La gouvernance de l'Anses

Excellence, transparence et indépendance sont les valeurs qui ont présidé à la fondation de l'Anses. Afin d'en imprégner chaque étape de son travail, l'Agence a mis en place une série de mécanismes, certains hérités du fonctionnement des Agences formant son socle, d'autres inventés lors du processus ayant donné lieu à la création de l'Anses. Retours en quelques chiffres et exemples clés sur les réalisations dans ce domaine pour l'année 2011.

1. Ouvrir la gouvernance de l'Anses aux parties prenantes

La transparence des travaux de l'Agence et leur ouverture à la société civile sont des préoccupations quotidiennes pour l'Anses. Ainsi, son conseil d'administration regroupe des représentants de l'Etat, des acteurs du monde associatif, professionnel et syndical et des élus. En outre, le conseil d'administration s'appuie sur cinq comités d'orientation thématiques (COT), ouverts à des personnalités extérieures très impliquées et/ou emblématiques de tendances de la société civile qui contribuent à la définition des orientations de l'Anses et veillent à l'emploi des ressources affectées à chacune de ses thématiques. Enfin, un comité de dialogue sur les radiofréquences réunit l'ensemble des parties prenantes intéressées par ce sujet afin qu'elles éclairent l'Agence sur les attentes de la société dans ce domaine.

En 2011, ces différentes instances se sont réunies respectivement à six reprises pour le conseil d'administration, à dix reprises pour les COT et à deux reprises pour le comité de dialogue radiofréquences. Une réunion des membres des COT a en particulier été organisée en fin d'année 2011 pour leur présenter le projet de contrat d'objectifs et de performance que va signer l'Anses avec l'Etat pour la période 2012-2015.

2. Mettre à disposition et expliciter les travaux de l'Agence

Mettre à disposition de tous une information claire et validée scientifiquement fait partie intégrante des missions de l'Anses. Ainsi, l'Agence a pour obligation de rendre public l'ensemble des avis et rapports qu'elle produit. Pour ce faire, différents outils ont été mis en place afin de faciliter la diffusion des travaux de l'Agence.

En 2011, 254 produits d'expertise sur saisine (avis et rapports) ont été rendus par l'Agence et mis en ligne sur son site internet, auxquels s'ajoutent environ **2000 avis d'évaluation de produits dans le cadre des réglementations** applicables. **Cinquante huit points d'actualité** explicitant les travaux rendus par l'Agence ont également été publiés sur son site internet. Celui-ci a enregistré **1 600 000 visites** auxquelles s'ajoutent **900 000 visiteurs sur les sites thématiques** de l'Anses. L'Agence a également mis en place une newsletter mensuelle qui compte près de **18000 abonnés**.

Afin d'informer les parties prenantes sur ses travaux, l'Anses organise régulièrement des **réunions d'échange** avec les parties prenantes, notamment des **restitutions** lors de la publication de certains travaux.

En 2011, une dizaine de restitutions a été organisée sur des sujets aussi divers que l'étude EAT 2, les travaux sur l'identification des dangers et usages du BPA, ...

3. Garantir l'indépendance et l'excellence des travaux de l'Anses

L'indépendance et l'excellence de ses travaux sont des valeurs primordiales pour l'Anses qui a choisi dès sa création de mettre en place des dispositifs permettant de les inscrire dans chacun de ses processus.

Ainsi en miroir des déclarations publiques d'intérêts déjà remplies par ses experts et rendues publiques sur son site internet, l'Agence a choisi en 2011 de **mettre également en ligne les déclarations publiques d'intérêt de ses agents** impliqués dans les processus d'expertise.

L'Anses a mis en place en avril 2011 un **comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêt**. Ce groupe réunissant 6 personnalités reconnues pour leurs connaissances et compétences en matière de déontologie a rendu ses deux premiers avis fin 2011. Enfin, afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt, l'Anses s'est également dotée d'une **matrice d'analyse des liens d'intérêt** pour détecter, en amont de chacune des réunions des comités d'experts spécialisés et pour chacun des points de l'ordre du jour, les risques de conflits d'intérêt.

Les Rendez-vous 2012 de l'Anses

- **Salon international de l'Agriculture**, 25 février-4 mars, Porte de Versailles, Paris

A l'occasion de l'édition 2012 du Salon de l'Agriculture, l'Anses vous invite à découvrir son nouveau stand 2012 « Du frigo aux fourneaux : soyez experts ! ». Cet espace, sous forme de cuisine familiale et conviviale, mettra l'accent sur l'équilibre alimentaire mais également l'hygiène à la maison de manière ludique et pédagogique. Dans ce lieu ouvert à tous, l'Anses proposera aux 8-12 ans et à leur famille de découvrir ou redécouvrir les clés du « bien manger ».

« A quoi sert la date limite de consommation ? », « Vaut-il mieux faire le choix d'une orange ou du poivron rouge pour faire le plein de vitamine C ? », « Y a-t-il des précautions particulières à prendre pour manger du poisson cru ? ». Au cœur d'une scénographie originale, un quizz grandeur nature permettra de sensibiliser petits et grands aux enjeux nutritionnels et de sécurité sanitaire des aliments, pour qu'ils deviennent, le temps d'un jeu, de véritables experts !

- **Journées européennes de la référence pour la santé des végétaux**, 26-27 mars 2012, Maison internationale, Paris
- **Colloque PPTOX (Prenatal Programming and Toxicity) III**, 14-16 mai 2012, Paris

Le développement prénatal et périnatal constitue la période la plus vulnérable de la vie humaine, en ce qui concerne les effets néfastes de l'environnement. L'hypothèse selon laquelle de tels effets, au cours du développement précoce, peuvent entraîner une programmation altérée et, par conséquent, une susceptibilité accrue aux maladies et dysfonctionnements, plus tard dans la vie de l'individu, est soutenue par des études expérimentales et épidémiologiques. Des observations similaires ont été faites sur l'impact à long terme du déséquilibre nutritionnel au cours du développement précoce.

Le colloque PPTOX III rassemble des scientifiques internationaux autour de ces problématiques. La troisième édition du colloque international PPTOX sur la programmation périnatale et la toxicité sera consacrée aux "Maladies liées aux stress environnementaux au cours du développement : preuves et mécanismes".

- **Rencontres scientifiques de l'Anses**, 30 mai 2012, Maisons-Alfort

L'Anses a, entre autres missions, celle de la programmation et du soutien à la recherche. Cette mission se concrétise notamment par la conduite du programme national de recherche Environnement-Santé-Travail (PNR EST), outil essentiel pour développer les connaissances en appui aux politiques publiques et aux travaux d'évaluation des risques sanitaires de l'Agence. Attachée à la valorisation de ces travaux et dans le cadre de ses Rencontres scientifiques, l'Anses organise deux fois par an une restitution du programme pour permettre aux équipes de recherche de présenter leurs travaux publiquement. Les prochaines Rencontres scientifiques auront lieu le 30 mai 2012 et porteront sur le thème : « Des indicateurs d'exposition aux biomarqueurs : des outils pour l'évaluation et la surveillance des risques sanitaires ».

- **Congrès de médecine et santé au travail**, 5-8 juin 2012, Clermont-Ferrand

- **Conférence finale ERA-ENVHEALTH**, 13-14 juin 2012, Paris

Fin 2006, l'Agence a élaboré avec le soutien du Ministère en charge de l'écologie un projet de réseau européen destiné à réunir des coordinateurs de programmes nationaux de recherche en santé-environnement. Sélectionné dans le cadre du 7^{ème} PCRDT (Programme cadre de recherche et de développement technologique), ce réseau européen ERA-ENVHEALTH, coordonné par l'Anses, a débuté le 1^{er} septembre 2008 pour 4 ans. Il réunit 16 partenaires de 10 pays dans le but d'établir une collaboration pérenne entre les différents organismes en étudiant les résultats et méthodes de soutien à la recherche en santé-environnement dans ces divers organismes, en définissant des thématiques de travail prioritaires et en y répondant par des activités conjointes et des appels à projets de recherche transnationaux.

- **Symposium phototoxicité de la lumière**, juin 2012, Les Cordeliers, Paris
- **Workshop international Rhodococcus**, 9-12 juillet, Deauville

La bactérie *Rhodococcus equi* est la première cause de mortalité chez les poulains âgés d'un à six mois. Chez l'homme, c'est également un pathogène opportuniste pouvant toucher les individus immunodéprimés.

Réunissant autour d'un vaste forum de discussions une centaine de spécialistes internationaux (épidémiologistes, microbiologistes, immunologistes et vétérinaires cliniciens), ce séminaire reviendra sur les récentes avancées visant à comprendre et contrôler ce pathogène particulier. Il traitera notamment des aspects cliniques et épidémiologiques, de la pathogénèse et de l'immunité.

- **Inauguration de BioAgroPolis**, 2^e semestre 2012, Laboratoire Anses, Fougères

Initié en 2005 par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, BioAgroPolis est le futur pôle en santé animale et agro-environnement, en cours de construction à Fougères. Sa création a pour but de mettre en place un outil de recherche et de développement des activités liées à ces secteurs et une vitrine des savoir-faire technologiques et scientifiques. Il regroupera, à terme, l'Institut en santé agroenvironnement d'Ille-et-Vilaine (son laboratoire vétérinaire départemental), le laboratoire Anses de Fougères et une pépinière d'entreprises.